

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/05/2005 - Convocation du 19/05/2005
Compte rendu affiché le : 02/06/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27

Présents : M. LAFFLY; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN (20h42); M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZULI; M. FORGET; Mle MILLET; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG (20h48)

Absents représentés : M. MACHURAT (pouvoir à M. BELLOT); Mme GUERIN (pouvoir à Mme GLATARD); Mme WYMAN (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme BOUHEY (pouvoir à M. FAURE); M. AUROY (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

Absents excusés : Mme BERRA; M. FERNANDES

**Objet : Modification du tableau
des effectifs**

Le départ prochain à la retraite de l'agent chargé de diriger le service comptabilité finances impose de prendre en compte des situations statutaires nouvelles. Ainsi, le poste de rédacteur chef, sur lequel est installé l'agent en question doit être supprimé.

Par ailleurs, à l'issue d'une procédure de sélection, un candidat a été retenu pour occuper le poste de responsable du service finances. Il s'agit d'un agent titulaire dans une autre commune au grade d'attaché territorial.

En conséquence, le conseil municipal est invité à décider de la modification du tableau des effectifs de la manière suivante :

- suppression : poste de rédacteur chef (cadre d'emploi des rédacteurs)
- création : poste d'attaché territorial (cadre d'emploi des attachés territoriaux)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'adjointe,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n° 84-53 du 26.01.1984 relative à la fonction publique territoriale,
- VU la déclaration de vacance de poste auprès du Centre de Gestion,
- VU la demande d'admission à la retraite formulée par un agent recruté sur un poste de rédacteur chef,
- VU la procédure de recrutement et de sélection de candidature mise en oeuvre par la commune,
- VU le décret modifié n° 87-1105 du 30.12.1987 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- VU le décret modifié n° 87-1099 du 30.12.1987 portant statut particulier du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- **DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs de la commune :**

	Suppression	Création
Grade	Rédacteur chef	Attaché territorial
Date d'effet	31/08/2005	01/08/2005

- **PRECISE** que les crédits correspondant au financement du poste d'attaché territorial sont prévus notamment à l'article 6411 du budget communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 26 mai 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 03/06/2005
Publication ou affichage du 03/06/2005
Paul LAFFLY,
Maire.*